

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

ORGANE DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATIONS

Paraissant à SION les MARDI, JEUDI et SAMEDI

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION: IMPRIMERIE GESSLER, SION — Téléphone N° 46

ABONNEMENT:

	Un an	6 mois	3 mois
Suisse	8.—	4.50	2.50
Etranger (envoi par N°)	24.—	13.—	7.50
(env. 3 N° de la semaine)	19.—	11.—	6.50
Bulletin officiel	4.50	2.25	1.20

Cpte de Chèques postaux N° II c 84

ANNONCES:
(Corps 8)

	Canton Suisse Etranger		
La ligne ou son espace	0.20	0.25	0.30
Réclame	0.50	0.60	0.50

S'adresser à PUBLICITAS, S. A., de Publicité ou au bureau du Journal.

D^r E. Ducrey
— SION —
absent
reprendra ses consultations le 28 mai 1923

Offres et demandes d'emplois

Cuisinière
avec très bonnes références, sachant bien cuire, est demandée de suite pr. ménage ayant femme de chambre, frs. 80 par mois, pr. commencer. Place stable. Voyage payé. Ecrire à Mme FELIX HIRSCH, rue du Commerce 15, rez de chaussée. Chaux-de-Fonds.

On cherche
pour petit ménage, bonne sachant cuisiner, pour la saison des mayens.
S'adr. au bureau du journal.

On demande
pour la France, 2 sœurs ou amies catholiques, âgées de 25 à 30 ans, l'une comme cuisinière, l'autre comme femme de chambre. Gages, frs. 150 à frs. 200 français, par mois. Voyages payés à condition de rester au moins un an. 15 jours de vacances par an. S'adr. à Mme Grobéty, 1 rue de la Cathédrale, Sion.

On cherche une Jeune fille
pr. aider au ménage.
S'adr. au bureau du journal.

On demande Jeune fille
de toute confiance, propre et active, connaissant les travaux d'un ménage soigné et sachant cuire.
Adresser offres et certificats à Mme Henri Peter, Etat-civil, Rolle (Vaud).

200 frs par mois
à jeune fille ou dame sans quitter emploi. Affaire sérieuse. Ecrire Caligé, parfumerie Fémina, Charmilles, GENEVE.

On cherche un apprenti boulanger
ayant pas 18 ans.
Boulangerie Bissbort, rue de Conthey, Sion.

Dépositaire
demandée à Sion
Blanchissage Liégeois
spécialité pour faux-cols, manchettes et plastrons. S'adr. Liégeois & Cie, S. A., 8, rue de l'ancien Port, GENEVE.

MOTO DOUGLAS
A vendre, bonne occasion, 2 HP. 3/4, avec phare parfait état, faute d'emploi. Prix: frs. 950.—
S'adr.: Fr. Stöckli, Gd'Rue 82 Villeneuve (Vaud).

On cherche
dans le Valais, altitude 1000 m., chalet ou 3 pièces meublées, dans villa, pour 2 mois. Adres. offres et prix à M. Conte, rue St-Victor, 20, Carouge, GENEVE.

Coffrets
pr. particuliers, toutes grandeurs. Sécurité complète.
FICHET S. A.
1, rue du Gruth, 1
Genève
Catalogue franco

HOPITAL CANTONAL DE GENÈVE MATERNITE
Une inscription est ouverte au Bureau du Directeur de l'Hôpital, du 15 mai au 15 juin 1923, pour le
Cours de Sages-femmes
qui commencera le 1er octobre 1923; pour tous renseignements, s'adresser à la Direction de l'Hôpital.
Genève, le 14 Mai 1923.

MARTIGNY 1923
26 et 27 MAI
Match cantonal de luttés de reines
Prix des billets: Samedi 1 fr.; Dimanche 2 fr.

Vente de fromage
A l'occasion de la Foire, le soussigné se trouvera **Samedi 26 mai, Place de la Colonne, SION**
Lundi 28 mai, Place de la Gare à SIERRE
avec un camion de

fromages de Gruyère
vacherin extra pour la fondue, Moléson, sérac de montagne et beurre de cuisine Ire qualité. Paiement au comptant.
Se recommande: **PUGIN, fromages, RIAZ** (Gruyère)

LA BANQUE POPULAIRE VALAISANNE
— S.A. à SION —
reçoit des dépôts:
sur OBLIGATIONS de 1 à 3 ans
sur CARNETS D'EPARGNE (dep. 5 fr.)
en COMPTES-COURANTS, à vue
AUX MEILLEURES CONDITIONS
PRETS — CHANGES
La Direction.

L. Lautenschlager
Médecin Spécialiste Diplômé pour les pieds.
Hôtel du Midi — Sion
avise le public en général qu'il extrait cors aux pieds, ongles incarnés, sans douleur, et soigne toutes infirmités des pieds, tel que pieds plats, etc.
Reçoit tout les jours de la semaine, excepté le jeudi.
Consultations: matin: de 8 h. 30 à midi; soir: de 2 à 5 h.
Sur demande se rend à domicile.

Jeune fille
honnête et sérieuse, est demandée pour de suite pour aider dans un ménage à la campagne. S'adr. Jos. DOUGOUD, Les Croisettes, sur Lausanne.

Pour mayen, à Evolène, on cherche une bonne vache tardive
à acheter
ou en location, du 1er juin au 1er Octobre.
S'adr. au bureau du journal.

Chalet à louer
comprenant trois chambres, cuisine, cave, dépendance et un jardin. Situation de repos et agréable. Bois et lait fournis par le propriétaire. Adresse: A. S., dépositaire postal, Euseigne, Val d'Hérens.

A vendre un grand **appartement**
avec CAVE et PRESOIR pouvant servir pour commerce de vins. Facilités de paiement.
S'adresser à ALBERT de TORRENTE, SION.

A VENDRE Auto-Camionnette
première marque française, torpédo luxe, 5 places, état de neuf, marche parfaite, modèle 1921-1920. Eclairage, démarrage électrique, compteur, montre, avertisseurs divers. Pont neuf, charge 800-600 kgs. A ENLEVER DE SUITE A DE TRES BONNES CONDITIONS; FACILITE DE PAIEMENT Ecrire sous P. 23468 L. PUBLICITAS, LAUSANNE.

A louer
appartement de 4 pièces, cuisine cave, galetas, dépendance; eau, gaz, électricité.
S'adresser Rue de Conthey, Sion, N° 10, 4me étage.

A LOUER
chambre meublée. On donnerait évent. pension. Prix modéré.
S'adres. au bureau du journal

La BRASSERIE DE BRAMOIS offre à vendre du
Malt
tous les jours, à 80 cts. la brante.

On expédie
sur demande contre remboursement:
Saucissons pur porc extra le kg. à 4.80
Saucisses à cuire extra » 4.60
Poitrines fumées » 5.—
Poitrines non fumées » 4.40
Jambons et épaules frais à 4.80
Adresse: M. Alp. PERRUET, charcutier, Bd. G.-Favon, 28, à GENEVE.



VIANDE BON MARCHÉ
BOUILLI, avec os, le kg. fr. 1.20
ROTI, sans os, 2.20
SAUCISSONS, 2.50
VIANDE FUMÉE, sans os 2.—
SALAMIS, 3.50
Demi-port payé
Boucherie Chevaline Centrale
Louve 7, Lausanne H. Varrey

Dames
Retards, Conseils discrets par Dara, Rhône 6803, Genève 1010

Victor de WERRA
Licencié en droit
a ouvert le 1er mai son étude d'avocat et notaire à Sion Avenue du Midi, Maison Oscar de Werra.
Se recommande.

Atelier de Peinture
pour automobiles et voitures, aux prix d'avant-guerre, par spécialiste ayant travaillé dans les tres fabriques de France.

Sellerie et garniture
Réparations en tous genres et fournitures à disposition
E. WUTRICH-MATHIEU
CARROSSIER — Rue des Remparts, SION
Toujours en magasin harnachements complets et détail et tous les articles de sellerie au prix du jour le plus réduit.
Facilités de paiement, escompte 5 et 10% au comptant, suivant les articles.

A VENDRE plusieurs voitures neuves et d'occasion, charr de chasse avec ou sans capotes, 1 landau, plusieurs braecks, 2 vis-à-vis, dont l'un caoutchouté, 2 chars à pont, 1 très léger, l'autre pouvant supporter de 12 à 1500 kg.

AVIS IMPORTANT
Avant de faire vos achats de Mobilier, demandez les nouveaux prix de la
Fabrique de Meubles F. Widmann & C^{ie} Sion
Grand choix de salles à manger, Chambres à coucher, Salons, Tapis, Rideaux, Poussettes, Petits meubles, etc.



Maman achète donc le SHAMPOOING « UHU », le meilleur pour laver la tête. — Demandez partout expressément le Shampooing avec la marque « UHU ». Prix: 30 cts. le sachet. — Refusez absolument toute autre marque!
— FABRICANT SUISSE: S. A. UHU, BALE —

Orchestre
excellent, disponible pr. juillet et août.
S'adresser B. M.; Poste restante, Maupas, Lausanne.

Achetez des machines suisses

Petits paiements mensuels
Demandez catalogue illustré

Fabrique suisse de machine à coudre LUCERNE

Rhumatisants, goutteux Albuminuriques Diabétiques
et contre tous les vices du sang
Adressez-vous à M. BRIOL, herboriste à NYON qui vous donnera des renseignements gratuits et fournira sur demande les TISANES nécessaires à votre état de santé. (Joindre un petit flacon d'urine du malade le matin au saut du lit). Indiquez l'âge et genre d'occupation, quelques renseignements sont utiles.
Prix des paquets: Fr. 5.50 (Port en plus).
Téléphone 300.

Vignerons
Vous trouverez au meilleur prix: Sulfate de cuivre cristaux et moulu; Soude, chaux viticole, raphia; Soufres ventilé, sublimé, mouillable, sulfatés; Soufres noirs sulfatés, poudres cupriques; Bouillie « La Renommée »
à ASSOCIATION AGRICOLE SION — Téléph. 140

St-Raphaël Quinquina
le plus renommé des Apéritifs français. Concessionnaire demandé. Ecrire Maurizzone, 3 rue St-Joseph, Carouge.

Vous cirez mal!
Après avoir étendu la Crème « RAS », les souliers doivent être brossés tout de suite! (Ne pas laisser sécher entièrement!) En cirant de cette manière, on obtient en quelques coups de brosse un brillant beaucoup plus vif et plus foncé.
A. Sutter, Fabrique de produits chim.-techn., Oberhofen.

PUNAISES
Rats, souris, gerces, etc. sont détruits radicalement par les gaz cyanhydriques de la maison **Paul LOHRY, Sierre**. Renseignements gratuits. Travaux garantis sur contrats. Références de premier ordre à disposition.

Mettez vos **ECONOMIES** à l'abri de tous risques en souscrivant une **Assurance sur la Vie à LA SUISSE**
FONDÉE EN 1858
SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS
Assurances Accidents et Responsabilité civile
Soumise à la surveillance du Conseil fédéral
Albert ROULET, agent général, SION

Parqueterie RISI Frères & Cie, Alpnach-Dorf (Unterwald)
Grand choix de parquets simples et de luxe
PRIX AVANTAGEUX
Représentant général pour le Valais: **Joseph ITEN, Sion, Entreprise de menuiserie.**

TOSCANI MONDIAL
DITTA CARLO PEREDA CHIASSO SVIZZERA
FILIALE DELLA FABBRICA TABACCHI BRISSAGO TICINO
Scafolette da 10 mezzi pezzi

POUR LA CAMPAGNE
Le soulier militaire, 1er choix, dble. semelle, ferrage à ngati, langue à soufflet
N° 40/47, frs. 23.50
La bottine pour le dimanche, pr. Messieurs, R'box, dble. semelle, façon Derby
N° 40/48, frs. 24.50
Expédition franco contre remboursement.
Echange libre! — Demandez notre catalogue illustré.
Grande Cordonnerie J. KURTH, GENEVE
1. Cours de Rive

SI ET VOUS
avez essayé toutes les lessives, vous en reviendrez toujours au „Persil“ de Henkel & Cie. S. A., Bâle.

Avis aux Propriétaires
Pour toutes vos transformations, installations de lumière, sonneries, téléphone, déménagement de lustrerie, adressez-vous rue de Conthey, 20 à SION.
E. DUNKEL, électricien-spécialiste.

L'Edition 1924 des **Almanachs Suisses**
est en préparation
TIRAGE TOTAL plus de 1.600.000 exemplaires
PUBLICITAS
reçoit les ordres de publicité donne tous les renseignements
SPECIMENS

Les Soviets incriminent la Suisse et les Alliés

Une note de protestation relative au meurtre de Vorovsky a été envoyée par Tchitchérine au gouvernement fédéral.

Le gouvernement des Soviets, déclare Tchitchérine, rejette la responsabilité sur la conduite des autorités suisses, dont l'attitude a rendu possible l'assassinat de Vorovsky. Il ajoute que les Soviets en tireront les conclusions nécessaires.

La note dit encore que les autorités suisses ont laissé la délégation russe sans protection, bien que les menaces proférées à son égard leur soient parvenues. L'atmosphère d'agitation qui prépara le meurtre a été créée par le refus des autorités suisses d'accorder les prérogatives diplomatiques aux délégués russes.

M. Tchitchérine qualifie la conduite des autorités suisses de « tolérance » envers un des crimes les plus graves, le meurtre d'un représentant plénipotentiaire d'un autre pays. Il demande, en terminant, une enquête des plus rigoureuses et la destitution des fonctionnaires responsables.

M. Tchitchérine a également adressé à la Conférence un long télégramme dans lequel il se plaint de l'attitude de la Conférence et des gouvernements des puissances invitantes envers la délégation russe.

« La Conférence, dit-il, avait le devoir de contrôler les mesures prises pour assurer la sécurité de la délégation russe au même titre que les autres délégations. Par conséquent, la responsabilité du crime atroce, dont M. Vorovsky a été victime retombe sur les puissances invitantes qui n'ont rien fait pour l'empêcher ».

M. Tchitchérine réserve le droit, pour le gouvernement russe, de tirer de ces faits les conséquences qui s'imposent.

Les délégués communiqueront ce document à leurs gouvernements.

Un commentaire français

Le « Matin » commente ainsi l'envoi de la protestation de M. Tchitchérine relativement au meurtre de M. Vorovsky :

« Il paraît que les puissances sont également responsables car elles auraient dû exiger que l'on veillât sur la sécurité de Vorovsky. C'est une thèse singulière puisque les puissances, étant elles-mêmes invitées en Suisse, n'avaient pas de conseil à donner au gouvernement fédéral et qu'en outre elles n'avaient aucunement engagé M. Vorovsky à y venir. Tout au contraire, le secrétaire général lui avait dit que sa présence était inutile, à moins que la Russie ne voulait signer telle que la convention sur les dettes ».

La Suisse est loin de Moscou et à moins de se livrer à d'odieuses représailles sur les sujets suisses, résidant en Russie, on ne voit pas bien quelles sanctions M. Tchitchérine pourrait donner à ses menaces. Quant à l'annonce faite aux puissances, que la Russie tirera les conséquences nécessaires de leur conduite, elle est simplement puérile.

Aussi, M. Tchitchérine, désireux de déverser son indignation sur la puissance la plus voisine de la Russie, cherche-t-il des chicanes à la Pologne sous prétexte que l'attitude de la presse ne lui convient pas ».

Le Conseil fédéral répond en termes énergiques à la note russe

BERNE, 21. — C'est vendredi, à la fin de l'après-midi, que la note des Soviets est arrivée sous forme de télégramme au Conseil fédéral. M. Motta, chef du Département politique, a aussitôt rédigé de sa propre main une réponse qui, approuvée intégralement le lendemain matin par le Conseil fédéral, avant son départ pour Mézières, a été lue séance tenante, télégraphiée directement au gouvernement des Soviets, à Moscou.

Les deux notes seront publiées demain, par les soins du Département politique.

La réponse suisse est aussi catégorique, pour ne pas dire verte, qu'on pouvait le souhaiter. Cette fois, on ne pourra pas accuser le Conseil fédéral d'avoir manqué de fermeté. C'est la réponse du berger à la bergère.

Le Conseil fédéral déclare, par manière de préambule, qu'il s'est demandé tout d'abord si sa dignité lui permettait de répondre à une note aussi outrageante que celle qui lui adressaient les Soviets. Il ne s'est décidé à le faire que pour renseigner l'opinion publique suisse, qui ne comprendrait pas qu'on gardât le silence dans de semblables conjonctures.

Rappelant que la délégation russe ne tenait que d'elle-même son caractère officiel n'étant reconnu par aucun des Etats en cause, le Conseil fédéral précise que dans ces conditions la délégation ne pouvait prétendre à aucune protection spéciale, pas plus qu'il n'importe quel particulier. Il rappelle en outre que Conrad a déclaré qu'il avait voulu venger ceux des membres de sa famille massacrés par ordre du gouvernement des Soviets.

Quant au jugement du meurtrier, il sera conduit dans les formes légales par les autorités judiciaires. Le pouvoir exécutif n'a pas à s'en mêler et aucune pression étrangère ne saurait être tolérée.

Cette note dont l'énergie fière sera unanimement approuvée, se termine par cette déclaration :

« Le Conseil fédéral s'étone de la note russe. Il aurait bien plutôt le droit de demander au gouvernement des Soviets des explications sur les violences et exactions inouïes dont ont été victimes les Suisses de Russie. »

C'est vraiment aussi net qu'on pouvait le désirer.

SUISSE

Le procès de la Banque Commerciale fribourgeoise

Après une semaine d'audiences quotidiennes, les débats seront interrompus pendant une dizaine de jours probablement, afin de permettre aux experts cambistes de procéder à l'étude des opérations Figi-Hoffmann sur les changes. Un grand nombre de témoins parmi lesquels plusieurs sont d'anciens clients ont été entendus leurs dépositions, d'une manière générale, sont plutôt favorables aux accusés.

Une certaine lassitude s'est emparée des acteurs et des spectateurs du procès, aussi n'est-on pas fâché de l'entracte qui va disperser pour quelques jours, juges, inculpés et défenseurs.

Loterie des organisations chrétiennes-sociales en Suisse

Nous rappelons à nos lecteurs que le dernier tirage de cette grande loterie en faveur de la cause de maladie et décès aura lieu irrévocablement le 30 mai prochain. Les personnes ayant reçu un envoi de billets, ainsi que les dépositaires sont priés de les régler d'ici au 30 mai ou de les renvoyer sans retard.

Le plan de tirage de cette loterie s'élève à frs. 350,000, dont les gros lots sont de frs. 50,000; 25,000; 10,000; 5,000; etc et à toute série de 10 billets un gagnant est garanti.

Collectionneur imprudent

Le Tribunal fédéral avait à se prononcer, jeudi, sur la question de savoir si les chemins de fer devaient être rendus responsables de la perte d'une collection de timbres-poste, d'une valeur de vingt mille francs, disparue pendant le transport de Lausanne à Anvers. La lettre de voiture n'indiquait pas la valeur de l'envoi.

Le Tribunal fédéral a répondu négativement à la question parce que, conformément au droit international pour les transports par chemin de fer, la valeur, très précieuse, de cette collection de timbres-poste aurait dû être déclarée sur la lettre de voiture.

Bonbons et biscuits renchérissent

La hausse énorme qu'a subi le prix des sucres et qui dépasse le 70% des prix du mois de décembre dernier a surpassé depuis longtemps la petite majoration des prix de confiserie appliquée le 19 mars.

L'Union des fabricants de biscuits et confiserie a décidé de majorer de 20 centimes par kilo les prix des articles en sucre cuit et de 10 centimes les autres sortes de bonbons. Cette majoration ne correspond qu'à une partie de l'augmentation des frais de fabrication.

Les prix des biscuits qui n'ont pas été augmentés lors de la révision du mois de mars, à leur tour sont majorés de 30 centimes par kilo.

Monopole fédéral sur l'alcool

Le Département fédéral des finances a adressé aux gouvernements cantonaux une circulaire relative à la révision de la législation fédérale sur l'alcool.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs quelques passages de cette circulaire : Cette révision poursuit avant tout un but social. En effet, la réforme tend spécialement à comprimer la consommation des eaux-de-vie. Elle a toutefois sa signification aussi au point de vue financier. Il nous paraît opportun dès lors de souligner l'importance de cet aspect de la question en attirant l'attention des cantons sur les chiffres de la participation de ceux-ci aux bénéfices de la Régie. Les sommes réparties par la Régie aux cantons depuis 1887 représentent le total considérable de 205 millions.

Jusqu'en 1900, l'alcool vendu par la Régie représentait les 7/8 de la consommation. L'eau de vie de fruits, dont la consommation est libre, ne constituait sur le marché qu'un apport accessoire. Aujourd'hui la proportion est renversée. L'alcool de fruits constitue les 7/8 de la consommation et l'alcool fin vendu par la Régie, le 1/8 seulement.

C'est dire que le système actuel est devenu un moyen de contrôle stérile, un instrument défectueux. L'institution de la Régie signifiait dans la pensée du législateur de 1886 une digue contre l'abus de l'alcool. Elle est aujourd'hui submergée par le flot grandissant de l'alcool de fruits. Mesure définitivement impuissante contre le danger de l'eau-de-vie, dont elle contrôle le 1/8 de la consommation seulement, elle est devenue un instrument fiscal inutile, paralysé par la puissante concurrence de la distillerie privée.

Pour retrouver ses bénéfices d'autrefois il lui faudrait reconquérir la clientèle qui l'a abandonnée pour s'approvisionner chez le fabricant d'eau-de-vie de fruits. Elle dispose du moyen infaillible de retrouver sa clientèle d'autrefois. En effet, elle pourrait reconquérir le marché en faisant aux distillateurs de fruits une concurrence ruineuse par une baisse considérable de ses prix. Elle peut se procurer à l'étranger de l'alcool fin à 29 fr. l'hectolitre franco Bâle. En le revendant à 100 fr., elle réaliserait encore un bénéfice et supprimerait tous ses concurrents. Le prix de revient de la fabrication indigène est en effet très supérieur à ce chiffre. Rappelons à cet égard qu'en l'automne 1922, la Régie a racheté des agriculteurs indigènes 40,000 hl. d'alcool au prix de 240 fr. Mais c'est la santé de notre peuple qui ferait les frais de cette dangereuse expérience. Le Conseil fédéral ne saurait consentir à ce que la Régie recouvre par une politique de prix périlleuse son ancienne activité.

Il est par conséquent certain que, si la révision du régime actuel est rejetée, la Régie ne pourra plus travailler avec bénéfice. Les can-

tons auront peut-être définitivement et totalement perdu la belle recette annuelle qu'elle leur apportait régulièrement. L'acceptation de la réforme du régime des alcools réaliserait en revanche une compression de la consommation des eaux-de-vie et procurerait aisément aux cantons une recette très supérieure aux 7 millions que la Régie leur apportait annuellement.

Canton du Valais GRAND CONSEIL

SEANCE DE SAMEDI, 19 MAI
Présidence de M. Escher, président

Election du 2^{me} vice-président

M. FAMA expose que, basé sur sa force numérique et les usages en vigueur, le parti radical-libéral a revendiqué le siège de 2^{me} vice-président. Le parti conservateur a repoussé cette demande. Le candidat de la minorité est M. Camille Critin, avocat.

M. EVEQUOZ répond que le parti conservateur désire entretenir des relations courtoises avec la minorité. Mais, vu les circonstances actuelles, la demande du parti libéral n'est pas motivée.

Jusqu'à présent la minorité occupait le siège présidentiel une fois tous les quatre ans. Le parti conservateur est fermement décidé à maintenir cette tradition.

On passe au vote.

Nombre de bulletins rentrés: 92.

M. CYRILLE PITTELOUD est élu 2^{me} vice-président par 69 voix.

M. Critin obtient 30 voix.

Tribunal cantonal

MM. MARCLAY et LORETAN sont confirmés président et vice-président, par 83 et 80 voix sur 89 votants.

Circulation des autos

Vu l'usage considérable des routes que provoque la circulation des véhicules à moteur et les dépenses qui incombent au canton de ce fait, le Conseil d'Etat propose de réglementer la circulation sur les routes de montagne et d'augmenter les taxes de circulation.

L'article 1 énumère les routes de montagne ouvertes à la circulation moyennant le paiement d'une taxe qui est de frs. 10.— par course pour les camions transportant des marchandises et fr. 20 à 30 pour les autobus et autocars.

La commission propose d'exonérer de cette taxe les Valaisans.

M. Kuntschen dit que le Conseil d'Etat maintient cette taxe pour des scrupules constitutionnels.

Les routes de montagne font partie du domaine public, tout le monde peut les utiliser au même titre. On ne peut donc frapper d'un impôt spécial une partie seulement des citoyens.

Toutefois, on peut tourner la difficulté en spécifiant à l'art. 3 de l'ordonnance, que le paiement de la finance annuelle autorise la circulation sur les routes de montagne.

Ainsi, les Valaisans qui paient l'impôt cantonal sur les autos pourront utiliser sans frais les routes de montagne.

La finance annuelle est déterminée comme il suit :

- Motocyclette frs. 35.—
 - Motocyclette, avec sidecar » 45.—
 - Auto, par HP. « 12.—
 - Camion, avec pneus, par HP. 14.—
- Sur la proposition de M. DELLBERG, les vélos avec moteur ne paieront que 10 frs.

M. FAMA formule deux propositions :
1) d'interdire, dans un délai de 3 ans, la circulation des camions avec bandages pleins, ou
2) d'élever de frs. 16.— à 32.— par HP. la taxe des camions avec bandages pleins.

Comme le fait remarquer M. Fama, ce sont ces camions avec bandages pleins qui détériorent beaucoup les routes. Il faut les remplacer par des pneus.

Le Grand Conseil adopte la deuxième proposition de M. FAMA.

La commission fait ressortir qu'il n'est guère possible de frapper d'une taxe les automobiles venant du dehors, qui s'arrêtent dans ces localités à proximité de la frontière, par exemple : Gondo, St-Bernard, Châteaud, Morgins.

Sur la proposition de M. LORETAN, le Grand Conseil décide que l'accès des localités situées à 2 kilomètres de la frontière n'est pas soumis à la taxe.

Les autres articles sont adoptés sans grandes modifications et le Grand Conseil vote l'ordonnance dans son ensemble.

Loi électorale

Le Grand Conseil adopte en seconds débats la loi donnant le droit de vote aux faillis, si leur déconfiture n'a pas été causée par une faute grave de leur part.

M. Jos. KUNTSCHEN, député, rappelle qu'il avait déjà demandé, en premiers débats, l'introduction d'un article autorisant l'usage facultatif de la carte électorale. Il réitère sa proposition.

M. BARMAN, président de la commission, prie M. Kuntschen de renoncer à sa proposition.

La présente loi, rendue en exécution de la loi fédérale du 29 avril 1920, n'est pas soumise au peuple.

L'introduction de la carte civique est une modification de la loi électorale cantonale, elle devra être soumise au verdict populaire. Ce sont deux choses très distinctes.

M. Kuntschen retire sa proposition.

Oeuvres d'utilité publique

Le Grand Conseil avait demandé au Conseil d'Etat la liste des œuvres d'utilité publique, classées en 3 catégories :

- 1) indispensables et urgentes;
- 2) indispensables, mais non urgentes;
- 3) utiles, pouvant être remises à plus tard.

Pour des raisons d'économie, l'exécution des ouvrages qui ne sont pas d'une absolue nécessité doit être ajournée.

Cette liste qui est communiquée à la Haute Assemblée, prévoit en 1^{re} catégorie des dépenses s'élevant à frs. 631,000; en 2^{me} catégorie, francs 314,000 et en 3^{me} catégorie frs. 4,185,000.—

Le Grand Conseil n'a pas tenu de séance aujourd'hui, lundi de la Pentecôte.

Il y aura, par contre, une séance de relevée mercredi après-midi.

Les frais de déplacement du vétérinaire cantonal

Nous avons reçu une correspondance concernant l'incident soulevé au Grand Conseil par le rapporteur français de la commission de gestion, au sujet des frais de déplacement du vétérinaire cantonal.

L'auteur de cet article (qui n'est pas M. Favre) reproche à M. Défayes, rapporteur, sa partialité et à M. Troillet son manque d'énergie à couvrir son subordonné.

Nous n'avons pas l'intention d'entamer une polémique sur le cas de M. Favre.

Le Conseil d'Etat a promis d'examiner cette affaire et de prendre, cas échéant, des sanctions.

Nous verrons alors, si les critiques de M. Défayes sont justifiées ou non.

Les autos à la montagne

La Direction générale des postes suisses a décidé, d'entente avec le Conseil d'Etat valaisan, qu'un trafic postal par automobile serait ouvert à partir du 1^{er} juillet sur la route du Grand-St-Bernard, entre Orsières et l'Hospice. Du 1^{er} au 15 juillet, il y aura une seule course journalière aller et retour. Du 15 juillet au 31 août, il y aura deux courses aller et retour par jour. Ces courses assureront les correspondances avec le train pour Martigny, à Orsières et avec les autocars italiens dans la direction d'Aoste.

Taxes réduites

La direction générale des Chemins de fer fédéraux a décidé de laisser en vigueur jusqu'au 30 septembre 1923 les taxes à prix réduits de 30% pour les envois de foin, paille, ou foin et paille hachés par wagons complets d'au moins 5,000 kilos.

Les fanfares et chorales conservatrices du centre à Bagnes

Le festival de dimanche qui réunissait à Bagnes les fanfares et chorales conservatrices du Centre a été une journée de réjouissance réussie à merveille.

Favorisée par un temps superbe et une chaleur modérée, le programme de la fête s'est déroulé ainsi qu'il était annoncé. Dix-neuf sociétés de musique avec un effectif de plus de 600 membres dont deux chorales se produisirent et rivalisèrent pour la meilleure exécution.

Au banquet, des discours furent prononcés par MM. les Conseillers nationaux Evéquoz, Troillet et PitteLOUD, ainsi que par M. le Dr A. Germanier.

Une foule immense de participants, venue pour admirer la belle et fertile commune aux dix-neuf villages ou hameaux, ainsi que tous les musiciens et chanteurs emportèrent de cette journée un souvenir mémorable. Le service des trains et des automobiles, parfaitement organisé ainsi que la bonne humeur et l'entente générale contribuèrent aussi de leur côté à la complète et pleine réussite de cette manifestation.

La population du Valais

La statistique de l'état civil signale un excédent de 1611 naissances en 1922. Les mutations aux registres de l'état civil se répartissent comme suit par districts :

	Naissances	décès	mariages
Conches	166	66	25
Ravogne Oriental	65	36	12
Brigue	348	144	47
Viège	363	149	55
Ravogne Occidental	489	76	22
Loèche	233	136	40
Terre	448	241	100
Hérens	253	127	41
Sion	289	195	84
Conthey	293	156	75
Martigny	383	246	101
Entremont	190	129	63
St-Maurice	169	112	47
Monthey	305	192	97
	2676	2005	809
En 1921 :	3792	2258	922

Match cantonal de lutte de reines

La sous-commission de police communique ce qui suit :

Les propriétaires de reines se muniront du certificat d'estivage.

Les propriétaires devront apporter les chaînes d'attache.

Il sera interdit d'entrer dans les écuries officielles sans autorisation du comité directeur.

Les policiers monteront la garde du parc des écuries du 25 au soir jusqu'au 28 au matin.

L'affouragement du bétail se fera sous la surveillance des chefs d'écurie et du chef de police.

Les pensionnaires de l'Etat

Le résultat financier de l'année 1922 du Pénitencier cantonal s'est aussi ressenti de la crise économique. Le chômage n'a pas diminué sensiblement. Il a été de plus accompagné de la baisse du prix de la main-d'œuvre.

D'autre part, la mévente des articles fabriqués dans les ateliers s'est affirmée. La situation financière est aussi atteinte par la baisse du prix de la main d'œuvre pour les détenus qui travaillent hors de l'établissement et par la mévente des produits. S'il est vrai qu'il y a eu légère baisse dans les prix des denrées alimentaires, il est à remarquer que cette baisse n'a pas été en proportion de la diminution du prix de la main-d'œuvre. C'est ainsi que le prix de l'heure du travail des détenus qui sont occu-

pés en campagne est descendu de 0,80 à 0,50.

D'autre part, si la baisse s'est fait sentir sur les denrées destinées à l'alimentation, elle n'a pas atteint les marchandises que l'on utilise dans les ateliers. Indiquons spécialement les cotons à tisser qui, après être descendus à frs. 3,60 le kilo, sont remontés à fr. 4,60, puis à frs. 5.—, et des cours qui ont encore une tendance à la hausse.

Enfin, il y a lieu de signaler une diminution sensible des commandes aux ateliers de tissage. Ainsi, en 1913, le Pénitencier a tissé 528 pièces de toile, draps ou tapis, qui représentent un total de 6946 mètres, tandis qu'en 1922, l'atelier n'a tissé que 322 pièces, soit 4463 mètres. La cause de cette diminution de commandes doit être attribuée au fait que les villageois abandonnent de plus en plus la culture du chanvre.

Concernant l'état de santé du personnel, le rapport signale que trois gardiens ont été gravement malades. L'un, à la suite de coups reçus d'un détenu.

Dessèchement de la plaine du Rhône

Dans certaines régions de la plaine du Rhône, les travaux d'assainissement ont produit des effets désastreux.

Le sol est complètement desséché et les cultures dépérissent.

On est sorti des maux de l'inondation pour tomber dans ceux de la sécheresse.

Nous recevons à ce sujet, de Saxon, la correspondance suivante :

Il est toujours logique d'accorder son appui à des œuvres destinées à améliorer la situation générale et la commune de Saxon a été bien inspirée en collaborant à l'assainissement de la plaine de Martigny à Riddes. Mais, si ce travail gigantesque et coûteux augmentera la fortune nationale en fournissant plus de 1000 hectares de terrain à la culture, elle le fait surtout pour les voisins d'amont et d'aval et au détriment des nombreuses propriétés déjà en culture dans la commune de Saxon. La situation particulière de notre territoire, placée sur une légère élévation a rendu obligatoire un plus grand approfondissement du canal et, par ce fait, un abaissement de la nappe souterraine qui traverse, en ce moment, des bancs de gravier où l'amenée de fraîcheur à la surface par capillarité est rendue impossible. Ces terrains subissent un tort immense, en effet, il suffit de traverser les parties du territoire dont le sous-sol est graveleux pour admettre que, accompagné de circonstances atmosphériques qui en augmentent encore les conséquences, l'approfondissement du canal prend les proportions d'un véritable désastre. Les cultures sont rendues impossibles, les prairies artificielles, trèfle, fenasse et luzerne même disparaissent, faute d'humidité et ce qui est plus triste encore à voir, ce sont des arbres chargés de fruits qui périssent par centaines. La situation est donc assez sérieuse pour mériter l'attention des autorités qui voudront bien étudier la question et, si possible la résoudre. La solution n'est d'ailleurs pas longue à chercher : à côté de ce Sahara coule un Rhône complaisant qui, à peu de frais, céderait aux cultivateurs son eau précieuse et son riche limon. Mais il s'agit de se hâter, car le mal empire chaque jour.

Les agriculteurs, lésés par l'assèchement, réunis hier dimanche, en assemblée, ont prié les autorités communales de faire de pressantes démarches auprès de l'Etat pour obtenir l'autorisation d'irriguer au moyen de l'eau du Rhône les terrains en danger.

O.

HISTOIRE D'UNE PIPE

Ami lecteur, ne croyez pas que ce récit soit à la hauteur du livre de Ferdinand de Lamoignon. Non, car il n'est pas permis de comparer les petites choses aux grandes.

C'est seulement un souvenir de la pipe d'un vigneron chamossard, un ami du soussigné, qui, à l'instar du soussigné, a trop souvent les lèvres et le gosier à sec, et qui, pour les rafraîchir, est forcé de lever, pour autant le coude, sous peine d'avoir un supplice à supporter.

L'ami André, allant à la vigne, cheminait sur la route dirigée sur Ardon, lui, pour se rendre à sa vigne, son compagnon, pour aller à la sienne. Dans sa hotte, aux épaules, il avait mis pour tenir compagnie à son capion, de la pittance, pour son goûter, et surtout un barillet plein de bon vin. Celui-ci était le principal du bagage. De sa pipe allumée, il tirait, tout en marchant et en devisant, avec son compagnon de route, de bonnes bouffées. Voilà que tout à coup, ce dernier entendit faire derrière lui des avertissements répétés et se rapprochant : pst! pst! pst! Se retournant, il vit venir, presque sur les talons des deux vignerons, un voyageur à bicyclette qui n'était autre qu'un employé du gouvernement se rendant à Sion où il va chaque jour. Il se gara prestement et fit signe à son ami de se tirer de l'autre côté de la route, pour laisser le milieu de celle-ci libre.

Mais, surpris, suffoqué, par la rapidité de la chose, au lieu de se tirer à droite, André s'élança à gauche et le bicycliste tomba droit sur lui. Les voilà, bicycliste et piéton, tous deux, par terre et pardessus eux la bicyclette, quittés à savoir dégager leurs « gigues » entremêlées.

Leur première impression, en se relevant, fut un élan de colère : le monsieur traita le paysan de crétin; celui-ci traita l'autre d'oiseau.

— Sais-tu pas te tirer de côté? dit l'un.

— Est-ce que les chemins sont faits rien que pour vos sales machines? dit l'autre.

Et ainsi de suite.

L'un, qui allait à la gare d'Ardon, manqua le train; l'autre eut sa pipe cassée; c'était le plus grave. Quant au capion, à la provision de la « marenada » et au barillet, ils étaient allés s'éparpiller dans l'herbe tuée par bordant la route. Par bonheur, le vase n'était pas vidé. Presque tout le désastre était du côté de la pipe.

— Il me faudra donc, disait son possesseur, passer le jour à la vigne sans pouvoir faire une pipée! Char...!

Constant Posseg.

Route carrossable de Veysonnaz

Concernant la question de la construction d'une route carrossable projetée pour le village de Veysonnaz, la délégation de la majorité de cette commune, contraire à cette entreprise, nous communique la requête suivante qu'elle fait adresser au Conseil d'Etat:

« Agissant pour le Comité de la majorité des citoyens de Veysonnaz qui ont voté soit contre la construction d'une route carrossable pour le village de Veysonnaz, soit pour le renvoi de sa construction à des temps plus favorables au point de vue économique et financier, nous prenons, à son instance de ce jour, la respectueuse liberté de vous demander si le Conseil d'Etat a pris une détermination à l'endroit des décisions de l'assemblée primaire de Veysonnaz relatives à cette œuvre et de leur requête du 26 fév. 1923 au Grand Conseil, qui a dû la renvoyer au Conseil d'Etat pour préavis.

D'après les communications de la presse, un postulat du Grand Conseil, de sa session de février dernier, porte:

« Le Conseil d'Etat a été invité à examiner jusqu'à sa session de mai, quels subsides pourront être réduits ou supprimés pour l'exercice 1924 sans porter atteinte « grave » aux intérêts « vitaux » du pays et à présenter à ce sujet des propositions au Grand Conseil.

» Le Conseil d'Etat a été chargé de faire une classification des œuvres utiles en catégories suivantes:

- Travaux urgents et indispensables;
- Travaux indispensables mais non urgents;
- Travaux utiles mais dont l'exécution peut être remise à des temps meilleurs.

Avec la majorité décisive des citoyens de Veysonnaz, le Comité qui les représente estime qu'aucune personne en Valais ne saurait qualifier d'« indispensable », à plus forte raison « d'urgente », l'ouverture d'une route carrossable pour la commune purement montagnarde de Veysonnaz. Il estime qu'il est même discutable de pouvoir la qualifier « d'utile », si l'on fait la balance des minimes services qu'une telle route peut rendre et des charges financières de construction première et d'entretien futur et annuel qu'elle imposerait à cette commune. Le Comité prie le Conseil d'Etat de s'en rapporter sur ce point aux appréciations émises dans la requête au Grand Conseil, lesquelles n'ont rencontré aucun contradicteur, ni dans cette assemblée, ni dans la presse, et cette autorité devra convenir que la « route carrossable Salins Agettes-Veysonnaz, dit la requête au Grand Conseil, serait une œuvre de luxe peu en harmonie avec les ressources communales actuelles de Veysonnaz, lesquelles n'en recevraient aucun accroissement, et avec les ressources des particuliers », déjà en grande partie épuisés, et qui sont d'avis qu'il « importe, avant tout, à la commune de Veysonnaz de reconstruire sa maison d'école, comme le réclament justement les rapports de l'inspecteur scolaire ».

Ajoutez à cela, relève encore le Comité, que la presse valaisanne unanime retentit depuis de longs mois et relentira encore longtemps des échos de la gêne et de la pénurie des ressources financières actuelles du canton, dont la subvention d'une cinquantaine de mille francs à cette route trouverait cent autres applications « indispensables ».

Il ne lui paraît donc pas « possible » que la construction de la route carrossable de Veysonnaz ne soit pas classée parmi les « travaux utiles » — tout au plus — « mais dont l'exécution « peut être remise à des temps meilleurs ». D'autant plus qu'elle n'a jamais fait, à l'origine, l'objet d'une délibération et demande de l'assemblée primaire municipale, condition que le Conseil d'Etat a toujours posée et pose encore dans d'autres régions du Valais comme condition primordiale à la création de nouvelles routes classées.

Bien plus, malgré toutes les entraves, l'assemblée primaire de Veysonnaz, du 18 février dernier, régulièrement convoquée et « selon les ordres du Conseil d'Etat », a voté « aux bal-

lots secrets » et, à l'unanimité de ses 44 électeurs « présents », s'est prononcée, principalement, contre la construction de la route et, subsidiairement, pour sa prorogation à des temps plus normaux et plus favorables.

Si une telle décision ne correspondait pas au sentiment très prédominant de la commune, les partisans de la construction immédiate de la route n'auraient pas manqué de convoquer une nouvelle assemblée primaire pour en obtenir, après tous renseignements, informations, démonstrations quelconques et imaginables dans le sens de leur opinion, une révocation de sa première décision, un vote favorable à la construction de la route carrossable. S'ils s'en sont abstenus, quand bien même ils comptent des personnages influents à tous autres égards, c'est que vraiment la commune est hostile à leur manière de voir.

Il ne faut pas, en outre, perdre de vue que, comme le démontrent des documents du dossier du Grand Conseil, les communes des Agettes et de Salins se sont également prononcées contre la construction de cette route carrossable.

Il serait donc unique dans les annales administratives publiques du Valais qu'il fut, dans ces conditions et par la raréfaction actuelle des ressources publiques et privées, procédé à la réalisation d'une telle entreprise.

Chronique sédunoise

Architectes suisses à Sion

La fédération des architectes suisses tiendra son assemblée générale à Sion, les 23 et 24 juin.

Concert d'Orchestre

Le concert donné par la Société d'Orchestre, dimanche soir, avait un programme des mieux élaborés. L'exécution des différents morceaux soignée en tous points aurait dû attirer une plus nombreuse assistance d'auditeurs, mais les diverses obligations sociales et mondaines, d'autres spectacles avaient retenu ailleurs un grand nombre des auditeurs habituels de ces soirées.

La « Fantasia pour clarinette et piano » ainsi que « Berceuse slave » ont mis particulièrement en relief le talent connu et apprécié de M. Douce, le sympathique et distingué directeur de l'Orchestre. Chaque fois qu'on l'entend, il semble que l'on découvre dans son jeu de clarinette quelque finesse nouvelle et quelque élégance en plus. Quant à Mlle Céline Spahr, elle a tenu le piano à la perfection et a rempli son rôle ardu avec beaucoup de talent.

Mlle M. Th. Haenni, par sa diction impeccable et sa parfaite interprétation, a tenu l'auditeur sous le charme de sa parole dans l'« Eternelle chanson » et les « Prunes ».

Tous les morceaux de l'Orchestre ont recueilli les plus chaleureux applaudissements, et la soirée a été agréable et divertissante sous tous les rapports.

La soirée de l'« Edelweiss »

La soirée musicale du Chœur « Edelweiss » de samedi soir a eu un joli succès. Si les attractions n'étaient pas si nombreuses en cette saison, les personnes venues pour applaudir ces voix juvéniles auraient été bien plus nombreuses encore. Aussi, espérons-nous vraiment qu'une seconde addition de cette soirée sera donnée sous peu, les chœurs si laborieusement préparés ainsi que l'opérette méritent d'être entendus encore.

Mlle Natali dans une ballade du « Trouvère » s'est distinguée, sa belle voix de mezzo-soprano, très bien exercée plaît soit comme timbre, soit comme exécution.

Tous nos compliments à Mlle M. Wolf pour sa direction sûre et ferme qui ne néglige aucun détail dans la forme et dans l'interprétation.

DANS LES SOCIÉTÉS

FOOT-BALL-CLUB. — Assemblée, mercredi soir, à 8 h. 1/2 au local ordinaire.

Chronique agricole

L'AGRICULTURE EN 1922

L'agriculture valaisanne a subi, en 1922, sa large part de la crise générale. La chute des prix des produits agricoles a été formidable, elle a dépassé proportionnellement et de loin celle des produits industriels.

Les prix du bétail ont fléchi du 100%, ceux du lait du 30 au 40%, suivant les localités, le reste à l'avenant. Par contre, le prix de la main d'œuvre agricole n'a baissé que du 20%. La situation générale n'a cependant pas empiré dans une aussi forte proportion, grâce à l'abondance générale des récoltes découlant des conditions atmosphériques et climatologiques favorables.

ECOLE D'AGRICULTURE

Avec le cours scolaire 1921-1922, l'école pratique d'agriculture à Ecône a achevé sa 31me et dernière année d'existence.

L'école d'Ecône a été fréquentée par 35 élèves, dont 17 au cours supérieur et 18 au cours inférieur.

Transfert de l'école. — En cours d'année on se rendit compte que les bâtiments de l'école cantonale à Châteauneuf ne seraient pas prêts pour la réouverture des cours en automne.

Il a fallu transférer l'école à Sion et l'installer à la Caserne pour le semestre d'hiver 1922-23.

ASSURANCE DU BÉTAIL

Les caisses d'assurance du bétail, actuellement au nombre de 66, ont traversé, dans les dernières années de la guerre et celles qui l'ont suivie, une période de crise qui a menacé leur existence. L'écart était devenu trop grand entre les subsides et les contributions des assurés. La plupart des caisses ont vu fondre leurs fonds de réserve) plusieurs se sont endettées, mais la crise touche à sa fin. L'élévation du taux des subsides et la diminution des prix du bétail permettront dorénavant une amélioration de la situation.

ARBORICULTURE

C'est dans cette branche que les progrès sont le plus marqués. Elle subit cependant sa part de la crise générale. L'abaissement des prix et la mévente des fruits ont ralenti partiellement l'essor des plantations. Mais les crises ne durent pas toujours et l'élan n'est pas brisé. C'est à bon escient que l'Etat prêtera toujours son appui à l'arboriculture.

Concours de plantations

Le concours annuel de plantations d'arbres fruitiers que le Département organise alternativement dans les districts, a eu lieu dans celui de Martigny et a donné les résultats suivants:

Arbres de plein vent: 27 propriétaires inscrits, 2000 arbres, 11 primes de Ire classe, 12 de IIe classe et 3 de IIIe classe.

Arbres à basse tige: 4 propriétaires inscrits, 2600 arbres, 1 prime de Ire classe, 2 de IIe classe et 1 de IIIe classe.

Somme des primes répartie: 620 francs.

Cours centraux d'arboriculture

Ces cours donnés à Sion par les maîtres habituels, MM. Giroud, Rézert et Berthouzot et à Viège par M. Andematten ont été suivis par 48 élèves de la partie romande et 22 de la partie allemande du canton. 16 élèves des cours de Sion et 6 des cours de Viège ont obtenu le certificat de capacité.

La dépense pour les cours centraux s'est élevée à francs 3665.30. Sur cette somme, francs 913.70 ont été remboursés par la Conxédération.

Chronique Sportive

CYCLISME

On nous informe que le Comité directeur de l'Union Cycliste suisse a confié aux Sociétés lausannoises, l'organisation des Championnats suisses de fond sur route 1923.

Cette manifestation, la plus importante dans le sport cycliste, aura lieu le 17 juin prochain à Lausanne et réunira un lot important de coureurs et l'on peut déjà évaluer au chiffre minimum de 400.

Nous ne pouvons que féliciter les dirigeants des Sociétés lausannoises d'avoir pris semblable initiative et leur souhaitons, dès maintenant le plus complet succès.

Echos

Le testament de lord Carnarvon

Le comte de Carnarvon, décédé au Caire, au mois d'avril dernier, après s'être rendu célèbre par la découverte du tombeau de Toutankhamon, a laissé une fortune s'élevant à 398.925 livres sterling.

Toutes les collections anciennes du défunt seront laissées à sa femme sous condition qu'en mémoire de son mari elle donnera trois objets provenant de ses collections au British Museum à l'Ashmolean Museum d'Oxford et au Metropolitan Museum de New-York.

Il est prévu de plus que, dans le cas où lady Carnarvon aurait à se défaire des collections de son mari, elle devrait en donner la première option au British Museum, pour une somme que le défunt a lui-même fixée à vingt mille livres sterling.

Un enfant à deux têtes

A Grenoble, (France) dans le quartier de St-Laurent, un enfant du sexe masculin est venu au monde avec deux têtes, quatre bras et trois jambes, dont une très longue. Ce monstre est mort aussitôt.

Il pesait sept kilos.

Un manche à balais coûteux

M. Esnault-Pelterie, inventeur d'un appareil dit « manche à balais » pour la stabilisation des avions, avait remarqué que divers constructeurs de l'Etat français faisaient usage, pendant la guerre, de son appareil malgré le brevet qui établissait sa propriété exclusive.

Après avoir fait dresser de nombreux constats par huissiers, M. Esnault a assigné les constructeurs en dommages-intérêts. La 3me Chambre n'ayant pas statué sur le fond, il a fait ordonner une série d'expertises pour savoir si l'invention dite « manche à balais » était réellement, et ce qui concerne les constructeurs, protégée par un brevet.

Sur appel, l'affaire est revenue devant la 4me Chambre de la Cour, qui vient de décider que le « manche à balais » d'Esnault-Pelterie est bien protégé par des brevets, qu'il y a eu contrefaçon, que l'Etat et les constructeurs sont les auteurs responsables de ces contrefaçons, remarquant, notamment que, pendant la guerre, l'Etat avait imposé le « manche à balais » et l'avait même fourni aux constructeurs qui travaillaient pour lui.

La 4me Chambre de la Cour a, pour ces raisons, condamné:

- Un constructeur à 2.500.000 fr. solidairement avec l'Etat et l'Etat seul à 312.500 fr.
 - Un second constructeur et conjoints sont condamnés à 3 millions solidairement avec l'Etat et l'Etat seul à 375.000 fr.
 - Un troisième constructeur et conjoints à 225.000 fr. et l'Etat à 28.025 fr.
- Cette affaire était en cours depuis 1917.

Deux millions dans un taxi

M. Marius Girardin, à Paris, pour être un ingénieur, n'en est pas moins fort distrait. Il a, en effet, oublié hier, dans un taxi, une serviette contenant pour 2 millions de traites dont il en est le créancier bénéficiaire.

C'est seulement quand son taxi se fut éloigné que M. Girardin s'aperçut qu'il avait perdu sa précieuse serviette.

Au commissariat où il a porté plainte, cet ingénieur distrait n'a pu fournir aucun renseignement ni sur la voiture, ni sur le chauffeur. Espérons que ce dernier viendra à son secours.

Le Jugement de Dieu

Un émouvant incident s'est produit à l'audience du tribunal de Feldkirch (Tyrol).

Un nommé Strumer, accusé d'avoir empoisonné sa femme pour toucher une prime d'assu-

rance, terminait sa défense par ces mots: « Que le Dieu tout-puissant me fasse mourir sur-le-champ si je suis coupable. » Ces paroles à peine prononcées, il s'affaissa et le médecin aussitôt requis ne put que constater la mort, devant les assistants impressionnés par cette fin étrange.

Nouvelle à la main

La veine.
— Oui, je viens d'un coup de doubler ma fortune.

— Veinard! une bonne spéculation?
— Non, je viens de trouver un billet de 5 francs.

ÉTRANGER

Une école détruite par le feu

Au cours d'une représentation organisée dans une école à Camden (Caroline du Nord), une lampe s'est renversée sur la scène, communiquant le feu à l'établissement. Des boussolades se produisirent et le bâtiment s'effondra. Soixante-dix enfants et parents ont été brûlés vifs ou tués au cours de la bousculade. Il y a eu de nombreux blessés.

Un attentat en Espagne

A Léon (Espagne); un inconnu a tué d'un coup de revolver l'ancien gouverneur de Bilbao, M. Fernando Regueral.

Ceux qu'on condamne

Le conseil de guerre de Werden a condamné le directeur de l'Office des finances de Bochum à trois ans de prison et cinq millions de marks d'amende, pour avoir refusé de fournir des renseignements aux autorités d'occupation.

Une crise en Angleterre

M. Bonar Law, premier ministre, a donné sa démission pour raisons de santé.

L'état de M. Bonar Law est certainement plus sérieux qu'on ne le suppose généralement. Le voyage dans un climat plus doux n'a pas donné les résultats espérés du médecin. On pensait que le Premier souffrirait d'une simple laryngite, mais il semble que les charges du pouvoir, les fatigues, le choc qu'il a éprouvé lors de la mort de son fils pendant la guerre aient ébranlé sa santé et les muscles de sa gorge n'ont plus la force nécessaire pour parler en public.

— On annonce de source autorisée que, jusqu'à présent, aucun ministre n'a été appelé auprès du roi au sujet de la succession de M. Bonar Law. Il faut noter que la démission de M. Bonar Law est survenue soudainement et presque tous les ministres sont actuellement absents de Londres.

BIBLIOGRAPHIE

LE JEUNE CATHOLIQUE

Journal illustré pour nos enfants, paraissant chaque mois en livraisons de 20 pages, couverture comprise. — 2 fr. par an.

Sommaire du N° de mai 1923

Une gracieuse légende. — Une nouvelle petite Sainte. — On demande un apprenti — Première communion. — Les plus beaux bijoux — L'oiseau qui dit « Ave ». — Les expériences de Madeleine (suite). — Prenez garde à l'alcool. — Un nid de mésanges. — L'électricité. — La violette. — Le chapelet du polytechnicien. — Devoirs des enfants envers leurs parents (suite). — Coin des jeunes filles — Récréations.

Les nouveaux abonnés peuvent encore recevoir les livraisons parues en 1923.

Pour souscrire ou obtenir N° specimen, s'adresser simplement ainsi: « Jeune Catholique, St-Maurice ».

- Le „Journal et Feuille d'A-
- vis du Valais“ est en vente à:
- SION: Papeterie BOLL, r. de Lausanne
- ● KIOSQUE DE LA GARE
- MARTIGNY: Kiosque de la Gare

La famille de Burgau

— Mais je suis contraint de vous imposer le silence sur tout ce que je vais vous dire. Nous avons eu la douleur de voir Jean de Burgau notre plus proche parent, le chef actuel de la maison de Burgau, frappé par la maladie mentale, qui, sans troubler ses facultés, les a partiellement affaiblies. Des soins constants, un dévouement plein de vigilance lui sont nécessaires non seulement pour assurer les précautions minutieuses que réclame son état, mais encore pour lui rendre son sort supportable. Le jeune lord Jean de Burgau... Oui, dit-il, il est lord de Burgau depuis la mort de lord Archibald. C'est même d'après les instructions que nous a laissées son oncle, lors de sa dernière visite, que nous agissons. Nous sommes convaincus que des services mercenaires n'entoureraient jamais Jean d'assez de sécurité et d'affection, et en décidant de la marier, nous avons pensé à vous. N'oubliez pas que lord Archibald vous a vue. Je ne vous abuse en rien. Je cherche si peu à vous cacher la nature et la portée des engagements que vous allez prendre que je veux vous montrer à l'instant mon neveu.

« Le vieux Jacob, qui le soignait avec assez d'intelligence, est mort, Célia-Jane ne suffirait point à sa tâche sans une direction éclairée qui sera la vôtre, mais vous n'aurez aucune occupation fatigante. Vous verrez que notre malade n'a rien d'effrayant. Il est très soumis à

Célia-Jane et, en cas de besoin, notre secours immédiat est toujours à votre disposition. Vos services seront récompensés par un douaire et vous serez lady de Burgau. Si la sagesse et la raison sont vos véritables conseillères, vous accepterez. J'ai cru comprendre que votre père se déchargerait avec plaisir de tout souci vis-à-vis de vous. Vous me donnerez votre parole de ne jamais révéler les circonstances de votre mariage, de rester muette sur tout ce qui touche à ce sujet. Inutile de nous exposer tous à des commentaires aussi faux que malveillants.

« D'autre part, diverses considérations nous obligent encore à dissimuler la présence de mon neveu à Blackhorn, mais cette précaution sera bientôt superflue.

Monique suivit sir Bear sans rien dire: ne savait-elle pas où il la conduisait? Avant d'être bien revenue à elle, d'avoir rassemblé ses esprits en déroute, elle était dans le pavillon de l'étranger, devant Jean de Burgau.

Elle se demanda tout à coup si Jean n'allait pas laisser paraître qu'il la connaissait déjà, que ce n'était point la première fois qu'elle venait ici. Mais il n'en fut rien, et cette indifférence qui pourtant la sauvait, sera le cœur de Monique.

Quand elle fut de nouveau seule avec sir Bear la jeune fille balbutia:

— Je ne refuse pas... je veillerai sur lui.

Elle fixait son regard effrayé sur le visage sévère du baronnet.

— Je ne refuse pas, répéta-t-elle. Je remplacerai Jacob. Je donnerai au malade tout mon temps, toutes mes peines. Je n'aurai pas peur, non, je vous le jure, je n'ai pas peur de lui... Je le soignerai comme s'il était mon frère.

— Le soigner c'est bien, mais il faut aussi l'épouser, dit sir Bear d'un ton catégorique.

Elle recula palpitante, en murmurant:

— C'est impossible.

Il répliqua froidement:

— Fort bien. Vous en êtes juge. Dans combien de jours passera le bateau qui emmènera votre père?

— Mais, dit-elle aiguillonnée par le souvenir que révélaient cruellement ces derniers mots, mais puisque je resterai près de lui, que je serai sa gardienne, sa servante...

— C'est à mon tour de vous répondre: impossible. Vous êtes trop jeune. Que n'avez-vous treize ans de plus! Ce n'est ni votre faute ni la mienne. Toute jeune que vous êtes nous reconnaissons vos qualités, nous vous confierons la santé et le bonheur de notre malheureux parent, peut-être votre présence, vos attentions ranimeront-elles en lui...

Il hésita, sir Bear lui-même ne pouvait la leurrer de pareille chimère. Il acheva pourtant:

— La reconnaissance peut l'attacher à vous.

Mais, sur ce thème, le baronnet était impuissant à tromper Monique. Qui mieux que la jeune fille connaissait cette insensibilité qui répondrait à sa plus chaleureuse abnégation? Elle consumerait en vain son cœur et les forces de sa jeunesse, elle desséchera la sève de son âme dans une épuisante entreprise. Ne s'était-elle pas déjà heurtée à la torpeur glacée de Jean comme on se heurte du front et des mains contre une inexorable muraille? Elle finirait par s'y briser.

Sir Bear continua sans miséricorde et sans colère. Josiah comme ses frères s'en étaient remis au gouverneur du souci de cette négociation et leur noble foi filiale ne s'était pas égarée.

— Mais ai-je à vous dire que vous êtes libre d'accepter ou de refuser?

Et, probablement pour mieux imprimer en elle la conviction de cette liberté, il poursuivit:

— Vous êtes mieux à même que moi d'apprécier la situation de votre père. Si l'arrangement que je vous soumets vous paraît irréalisable, nous devons nous incliner. Mais il est juste aussi que notre attitude à votre égard dépende de votre décision. Si vous vous dérobez à notre premier appel nous jouerions en vous aidant davantage, un rôle de dupe. Patrice O'Hara à notre argent et je n'essayerai pas de le lui reprendre. Mais je vous avoue que devant cette dureté de cœur, devant votre ingrate obstination à repousser un plan aussi avantageux pour vous qu'au malheureux qui a besoin de vous, je m'abstiendrai de dérouter ce qui est après tout la justice de mon pays et je ne mettrai pas en jeu les influences qui pourraient aider Patrice O'Hara et favoriser sa fuite. Vous n'ignorez pas que la sentence de votre père serait...

Elle couvrit son visage de ses mains pour pas entendre le mot épouvantable. Elle gémit d'une voix à peine distincte, d'une voix d'agonie:

— Par grâce... par grâce...

— Ce n'est pas moi, dit presque doucement sir Bear, ce n'est pas moi qui ai la grâce de Patrice O'Hara dans les mains.

Elle regarda machinalement ses mains à elle, ses mains effilées et blanches. Était-il possible qu'elles fussent chargées d'un aussi terrible fardeau!

— Donnez-moi le temps, dit-elle:

— Non, c'est tout de suite...

Il fallait bien que cela fut tout de suite, car, peu de jours encore, et Patrice O'Hara serait partiellement à l'abri... tout à fait peut-être.

Sir Bear reprit d'un accent consciencieux:

— Ce mariage qui se fera selon le rite protestant sera, s'il vous convient, une pure formalité. Le passage de votre père chez nous est resté secret, il n'y aura pas de ce chef une ombre de difficulté. Si je vous donne des explications, remarquez qu'elles ne modifient rien et que si je vous proposais un mariage musulman, cela ne changerait pas la situation.

Quels que soient les détails accessoires ou les motifs de votre décision, si vous acceptez, votre père s'échappera, si vous refusez...

— Non, non! vous ne ferez pas cela...

— Au contraire je ne ferai rien et cela reviendra au même. Mais remettez-vous en complètement à nous, et ne tentez pas la moindre restriction, ou n'accusez que vous des conséquences...

« S'il vous plaît de ne pas regarder cette formalité comme un mariage, continua sir Bear sans qu'il fut possible de distinguer clairement une note sardonique dans sa voix, considérez-la comme une promesse de soigner fidèlement Jean de Burgau qui devait être votre protecteur. Vous vous consacrez à l'allègement d'une infortune. Lord Jean est condamné, vous aurez adouci ses derniers jours. Vous retrouverez alors votre liberté, Patrice O'Hara aura depuis longtemps la sienne... pourra que vous me donniez votre réponse à temps.

Toute cette nuit, Monique fut livrée à d'indécibles tourments. Sir Bear l'avait dit, elle était seul arbitre. Ce qu'elle choisirait allait s'accomplir, il fallait qu'elle choisît... et qu'elle choisît à temps. Les Burgau agissaient par affection, par pitié pour lord Jean ou dans un intérêt quelconque, peu important; le résultat était identique; ils voulaient assurer à leur parent un dévouement qu'aucun salaire ne lui aurait pro-

Achetez vos montres directement au fabricant!

Vous les payerez 20% meilleur marché qu'au magasin

Chronomètre „MUSETTE“

10 ans de garantie — Réglé à la seconde — 8 jours à l'essai
N° 319 Chronomètre Ancre 15 rubis, forte boîte argent 800/000
riche décoration, gravée sujets variés. Extra soignés.

Fr. 68.-

acompte fr. 25.— Par mois fr. 8
au comptant fr. 62.—

avec boîte « Savonnette » fr. 9. en plus

Grand choix en montres, réveils et régulateurs.

Prix extra BON MARCHÉ

Demandez s. v. p. catalogue illustré N° 28 gratis et franco directement à la **Fabrique „MUSETTE“**

Guy Robert & Cie CHAUX-DE-FOND
Maison de confiance, fondée en 1871. — Réparations. — Echanges.
Cadeau! Chaîne en argent à tout acheteur du Chronomètre.
Expéditez s. v. p. | **Bon No 28**

Pour une petite dépense, une grosse économie

Les tissus sont très chers, le **Nettoyage chimique** est bon marché

Sans les déformer, sans en altérer les couleurs, il vous rend comme neufs tous les vêtements défranchis, les tapis ou tentures, qu'ils soient de laine, de soie ou de coton.

Profitez de ce précieux avantage qui vous fait réaliser une sérieuse économie.

Teintures en toutes nuances. Spécialité de noirs pour deuil

Adressez-vous à la **Grande Teinturerie de MORAT** et **LYONNAISE de Lausanne** ou son représentant à Sion: **Mme Sixt-Cornaz, nte. r. de Conthey**

ABONNEZ-VOUS AU „Journal et Feuille d'Avis du Valais“

NOUVELLES RELATIONS COMMERCIALES ENTRE l'Italie et la Suisse

Le récent traité de commerce conclu entre l'ITALIE et la SUISSE ouvre les frontières des deux nations amies à un trafic plus intense et plus profitable.

De nombreuses retouches ont été faites à l'ancien tarif, en ce qui concerne les articles d'exportation intéressant la Suisse et l'Italie. Les commerçants et industriels qui entendent profiter de ces avantages spéciaux pour étendre le cercle de leur activité en Italie ont tout intérêt à recourir à la publicité des grands journaux italiens, pour nouer des nouvelles relations et pour consolider celles qui existent déjà.

PUBLICITAS, Société Anonyme Suisse de Publicité, met volontiers ses services à la disposition des exportateurs pour la propagande qu'ils désirent entreprendre dans les journaux les plus appréciés, parmi lesquels elle recommande en premier lieu les suivants:

Ancône: Ordine	Naples: Giorno
Bologne: Resto del Carlino	Don Marzio
Resto del Carlino della Sera	Corriere di Napoli
Bolzano: Bozner Nachrichten	Padoue: Provincia di Padova
Piccolo Posto	Popolo Veneto
Cagliari: Unione Sarda	Palerme: Giornale di Sicilia
Corriere di Sardegna	Gazzetta Commerciale
Catane: Corriere di Sicilia	Rome: Messaggero
Gionale dell'Isola	Messaggero Meridiano
Côme: Provincia di Como	Tribuna
L'Ordine	Sassari: Nuova Sardegna
Florence: Nazione	Turin: Stampa
Nuovo Giornale	Gazzetta del Popolo
Gènes: Caffaro	Momento
Lavoro	Trente: Libertà
Cittadino	Nuovo Trentino
Merano: Meraner Landeszeitung,	Trieste: Piccolo
Milan: Secolo	Piccolo della Sera
Sole	Udine: Patria del Friuli
Naples: Mattino	Venise: Gazzettino
Roma: Gazzetta di Venezia	Gazzettino Illustrato

Pour obtenir des devis, s'adresser à PUBLICITAS, Société Anonyme Suisse de Publicité,

GRAINES potagères fourragères et de fleurs

Belles griffes d'asperges d'ARGENTEUIL
OIGNONS A FLEURS
Lysol, savon noir, jus de tabac, nicotine
Bouillie sulfocalcique

Oignons à replanter et semences de pommes de terre

Maret, Bollin & Cie, Saxon

Si vous souffrez de l'ESTOMAC, des INTESTINS ou du **DIABETE**

Demandez le catalogue à la seule maison spécialisée

Manuel & Cie, Lausanne

Nouveauté pour ouvrages

Graziella

Assemblée de fils soyeux

Fr. 1.75 l'écheveau de 50 grammes.

Cette marchandise très légère permet de confectionner de très beaux ouvrages avec 3 ou 4 écheveaux seulement.

Les Chaussures RODUIT Frères, tannerie

A BAGNES

sont fabriquées à la main et garanties tout en cuir du pays 1er choix. Dépôt chez PIERRE MORAND, cordonnier, rue du Rhône, SION.

LA VISION

Hans Aden avait alors quatre-vingts ans bien sonnés. Mais si sa haute taille s'était peu à peu courbée sous le poids des années, si son pas s'était alourdi, son regard demeurait jeune, vivant et clair.

Il flambait, ce regard, quand, dans la rue montueuse du village, la terre durcie sonnait sous la botte d'un soldat. Son vieux corps se redressait sous la houppe blanche usée et le poing nerveux se fermait, demeurait crispé tant que durait la leur blanche soudainement allumée derrière l'embroussaillement des sourcils.

Ce pas de soldat, ces bottes lourdes heurtées, lui écrasait le cœur comme elles écrasait la terre. Et cependant, il restait là! Il s'obstinait à vouloir vivre sur le sol annexé.

On l'avait vu arriver un soir, avec sa femme, une brave petite vieille, courageuse, triste comme lui, morte maintenant. Leur mobilier: une armoire, un lit, une table, un poêle, tenant dans une petite charrette. Tous deux portaient des habits de deuil.

Ils venaient de Metz. Et quand on leur avait demandé quelle raison les poussait à s'enfoncer ainsi au cœur du pays perdu au lieu de le fuir comme tant d'autres, Hans avait répondu simplement:

— Pour être plus près du fils.

Un portrait, accroché à la tête du lit, représentait ce fils en uniforme de cuirassier français. Il avait disparu à Morsbronn, emporté par le coup de tempête qui précipita la charge légendaire. Après le combat, on avait relevé ses corps, péle-mêle, et on les avait entouffés. Comment retrouver un homme dans ce charnier? Hans Aden l'avait compris, mais il voulait être

là quand même, tout près de la grande tombe où Frantz dormait son dernier sommeil, avec des centaines d'autres.

L'autorité allemande avait autorisé Hans et sa femme à séjourner en Alsace; elle leur avait fixé Sultz comme résidence, parce que là, ils étaient plus faciles à surveiller.

De Sultz à Frœschwiller et Morsbronn, où s'élevaient les tumulus, la route était longue et pénible. Quand ils s'y rendaient, les deux vieux parlaient de bon matin, dès que l'aube naissante éclairait les cimes des collines lointaines. Ils allaient sans parler, absorbés dans leurs pensées, l'esprit tendu vers le disparu, vers le beau soldat que le souvenir leur montrait petit enfant, avec ses yeux doux et ses boucles blondes d'angelot; puis, jeune homme, à la fine moustache; soldat enfin à la fière allure, pour lequel rougissaient les belles amoureuses.

Et maintenant il était là, l'enfant aux yeux doux, que leurs vieux bras avaient si longtemps bercé, à pourrir dans le champ noir, sous la terre lourde, sans une croix, sans un signe qui leur indiquât la place exacte.

Longtemps, bien longtemps, ils firent de compagnie l'attristant voyage. Puis l'été emporta la femme et Hans se trouva seul, avec des années nouvelles chargeant ses épaules. Il se vultait; ses grandes jambes sèches commençaient à lui refuser leur secours; ses pèlerinages se firent plus rares.

Et un jour vint où, se sentant plus las, plus courbe, plus usé, il partit en disant: « Ce sera le dernier. » Il tenait, comme autrefois, noué au poignet, son grand bâton sculpté, ouvrant par les chemins le compas de ses longues jambes, en dépit du grand vent qui balayait les pentes.

Sur la campagne désolée des rafales terri-

bles passaient, tordant les branches fouettant la pluie. Cent fois, le vieux Hans dut s'arrêter pour reprendre haleine.

La journée s'avancait, le ciel sombre précipitait la nuit.

Obstiné, hanté par l'idée fixe d'arriver quand même, quelle que fut l'heure, il se remuait en marche. Et à mesure qu'il approchait, il se sentait comme attiré par une force mystérieuse.

Qui donc l'appelait ainsi, du fond de l'ombre?

La nuit était tout à fait venue.

Le vent furieux qui échevelait et roulait les nuées, déchirait par instant leur bouillonnement lourd, et soudain le paysage morne s'éclairait de lune. Les arbres noirs, aux troncs chancrés, aux branches torses, prenaient des formes chimériques, agitaient leurs têtes chevelues dans le souffle glacé qui passait et projetait sur le sol leurs ombres affolées.

Hans, à bout de forces, s'était laissé aller contre un talus. Le sang bourdonnait à ses tempes; sa poitrine se soulevait dans un hâtement pénible.

Il regarda autour de lui: il était seul dans la plaine immense...

Au loin, dans la nuit, l'heure tinta à son clocher de village.

Quelle heure? Il ne savait.

À sa droite, une hauteur se dessinait, monstrueuse gibosité: le Gunstett, d'où surgirent, le soir de la grande défaite, les 45.000 hommes du 11e corps et la division Wurtembergaise, qui décidèrent de la journée et achevèrent l'écrasement.

Le Gunstett!...

Quand Hans Aden jetait vers lui les yeux il lui apparaissait comme une bête énorme, ramassée sur elle-même, prête à vomir encore,

ainsi qu'au jour néfaste, le feu de cette formidable batterie de soixante canons qui, sans arrêt, pendant des heures, avait balayé le terrain à toute volée.

Ce terrain, il le retrouvait tel qu'il le voyait chaque année: c'étaient les mêmes ravines et les mêmes arêtes, les mêmes bois, les mêmes cultures, les mêmes houblonnières. Dans un pli au-delà du plateau plein de nuit, il devenait Morsbronn, que la charge avait traversé jadis, pour se reformer dans le valloir et charger encore. Seuls les tumulus s'étaient transformés; le temps et les hommes peu à peu nivelèrent le sol. Une pierre se dressait, blanche, dans la plaine, en un endroit où l'herbe poussait plus drue, et indiquait que c'était là.

Combien de temps demeura-t-il ainsi, à rêver du passé? Il n'eut su le dire.

Tout à coup, un grand frisson le secoua.

Le vent déchaîné, qui faisait craquer les pins, lui apporta comme une lointaine rumeur.

Et, soudain, un cri passa, formidable, suprême qui plana dans la nuit comme un battement d'ailes; un cri fait de deux mille autres cris, hurlé par 2.000 poitrines.

Dans le bruit du vent, il distingua, comme un roulement sourd des sabots des chevaux, mêlé à un cliquetis d'armes...

Mû par une irrésistible force, Hans Aden se redressa; son cœur cessa de battre; il regarda... Du sublime accourant du sein de l'ombre.

Le roulement se rapprochait. Un déchirement se fit au ciel. Le vieillard, debout, frissonnant, regardait. Et tout à coup, ils apparurent, fantômes sur leurs chevaux de flammes:

La charge passait!...

Ils allaient, comme un coup de tempête comme un torrent de fer, courbés sur les crinières, emportés dans un souffle de vertige... Sous

les casques clairs les faces pâles avaient un rictus terrible, et les cuirasses d'acier grinçaient sur leurs os. Dans le tourbillon un officier surgit, horrible, décapité, sa cuirasse blanche éclaboussée de sang rouge, le bras encore levé dans un geste large... Et c'était effrayant, ce mort, qu'un cheval emportait vers l'ennemi, dans un galop de furie, entraînant à sa suite ses escadrons sacrifiés.

Derrière lui des hommes passèrent, des ombres plutôt, avalanche d'épouvante, dans l'étonnement des épées et l'écheveau des crinières fouettant les casques.

Soudain Hans étouffa un cri: « Frantz! »

C'était lui, son fils! géant parmi ces géants! Aden répéta son cri: il ne voulait pas que l'horrible chose recommençât: — Arrête!... Pitié!...

Et il lui sembla que le soldat, sans ralentir sa course, tournait vers la voix qui l'appela sa face morte, si pâle, si blanche, où la place des yeux faisait deux trous. Son bras armé s'élevait raidi et, de la pointe du sabre, il montrait devant lui, la terre allemande.

Hans Aden était tombé à genoux, les bras tendus vers l'effrayante vision. Ses lèvres s'agitèrent, suppliantes... Il souffrait atrocement.

Brusquement, il refoula tout au fond de son immense douleur qui l'envahissait; et il se dressa dans un coup d'orgueil... Fier, regardant la charge fantôme qui s'évanouissait dans le noir, il cria, la voix vibrante: — Tu as raison, fils!... Le devoir est là!... Va montrer la route aux petits soldats de France!...

Et tout disparut, noyé, englouti dans la nuit terrible, d'où montaient comme une clameur d'épouvante, les hurlements du vent.

curé, ils y étaient résolus, ils exerceraient rigoureusement le terrible pouvoir qu'un hasard leur avait donné sur Monique et son père. Il leur fallait un vivant pour l'enterrer avec ce mort qu'était Jean de Burgau et ils avaient désigné Monique.

Et puis sir Bear n'avait-il pas dit affreusement vrai; les mobiles ne comptaient pas, il fallait qu'elle acceptât ou qu'elle refusât, qu'elle dit oui ou non, et, par ce non et par ce oui, décidait peut-être de la vie ou de la mort.

Deux jours passèrent à la fois lents et rapides, fiévreux et s'agnants, sans que Monique put répondre, sans qu'elle put vis à vis d'elle-même formuler une décision, sans que sa bouche put articuler l'unique mot qui allait condamner ou elle ou son père.

Elle ne chercha point à informer Patrice O'Hara de l'impasse où sir Bear l'avait si dextrement enfermée. Elle ne voulait pas que lui du moins comme les autres d'une telle alternative, ou que son refus formel tranchât pour Monique tout espoir de le secourir.

Et qui sait? peut-être eut-il consenti pour l'amour de sa cause. Il voulait retourner au combat à tout prix. A côté du sort de sa patrie le sort de Monique ne lui paraissait sans doute qu'un prix médiocre sur lequel il n'y avait pas lieu de marchandiser.

Monique n'avait jamais été pour lui qu'une entrave et souvent un danger. La jeune fille réfléchissait de nouveau sous cette amère conviction. C'était elle qui avait trahi à Blackhorn l'incognito de son père, c'était son embarras, son incapacité à mentir qui avaient révélé à leurs hôtes le nom du vieux voyageur malade. elle en avait toujours eu un soupçon, un remords, que les Burgau n'avaient rien fait pour dissiper.

Et si, en cette occasion comme en d'autres précédentes, elle avait ainsi contribué à le compromettre, si elle l'avait poussé dans le piège où ils étaient pris tous deux, n'était-il pas juste qu'elle fit tout au monde pour réparer?

Le danger de son père lui avait inspiré de si intolérables craintes qu'elle aurait cru succomber joyeusement à n'importe quel sacrifice pour mettre fin à ses appréhensions. Et voilà pourtant qu'elle reculait.

Mue par elle ne savait quel instinct, elle s'en alla errer dans la direction du pigeonnier de Jacob.

Hélas! le vieux Jacob était mort. Que lui restait-il dit, du reste, sinon qu'elle devait se soumettre? Avec quel empressement jaloux, quelle joie attendrie, il aurait jeté Monique dans le caveau de Jean... Comme il en aurait soigneusement muré la porte pour qu'elle n'en ressortit plus.

Mais ce n'était pas au vieux Jacob qu'elle aurait voulu parler; elle avait un vague désir de revoir Jean, de se convaincre que tout était réellement éteint en lui, qu'il ne subsistait ni une lueur dans ces ténèbres, ni une étincelle sous la cendre. Elle l'interrogerait d'une voix si suppliante qu'il finirait par répondre.

Elle avait atteint le pigeonnier, elle se tenait sur la tablette qui restait du balcon, mais la porte était fermée et barricadée de l'intérieur. Monique appela à voix basse, puis plus haut. Mais Célia-Jane ne revenait plus ici depuis qu'elle était veuve; elle habitait entièrement le pavillon de l'étranger, où elle avait un logement minuscule à la suite du cabinet d'entrée.

A travers les vitres poussiéreuses, Monique voyait les deux petites pièces en enfilade, l'humide mobilier rustique; elle croyait, presque, voir une tête grise s'appuyer au dossier du fau-

teuil de paille, entendre une voix chevrotante dire avec un accent solennel: — Le ciel est aux... Mais non, non, elle ne voulait pas entendre ce que le vieux Jacob aurait à lui dire.

Cette impossibilité de parler à Jean acheva de la troubler, bien qu'elle ne s'abusât point sur l'inanité d'une telle tentative. Puisque la pente devenait si glissante sous ses pas, puisque tout le monde la condamnait, même les morts, que pas une main ne se tendait pour l'aider pendant qu'elle luttait encore, qu'elle ne pouvait obtenir de Jean qu'il intervint en disant: « Je ne vous veux pas, allez-vous-en. Je n'ai que faire de vous... » Monique ne pouvait plus recourir à son père. Oui, elle inait à lui, se jetterait à ses pieds, le conjurerait de partir avec elle, tout de suite, de fuir n'importe où, sous un déguisement s'il le fallait, de se cacher dans les bois ou dans un hameau de la côte, de gagner la France dans un bateau de pêche et de renoncer au voyage d'Irlande tant que la menace des Burgau serait suspendue sur eux.

Monique retourna dans sa chambre, fit à la hâte quelques préparatifs, rassembla les effets indispensables dans un paquet qu'elle recouvrit de son manteau. Puis elle sortit du château, descendit les marches taillées dans le roc qui reliaient les terrasses entre elles, suivit toute l'avenue et arriva dans la dernière cour sans avoir rencontré personne.

Quand elle fut devant les tourelles de la grille, elle s'arrêta, se demandant si on la laisserait passer, et, comme le rébarbatif concierge la regardait d'un air interrogateur, elle bégaya les premiers mots qui traversèrent son esprit: — Mlle Jessy est au presbytère... Basile n'avait pas reçu de défense à son

sujet, car la grille s'ouvrit aussitôt devant Monique.

Une fois dehors, la jeune fille ralentit le pas. Il ne fallait pas que son allure donnât l'éveil aux nombreuses paires d'yeux perçants qui étaient toujours en observation à quelque fenêtre de Blackhorn. Tant de pensées l'occupaient, que la route ne lui paraît pas longue; elle fut presque surprise en reconnaissant l'endroit où Harry lui avait coupé une fleur de genêt.

Elle était bien au grand pâturage, mais elle eut beau marcher, elle n'entendit ni aboiements de chiens ni bêlement de troupeaux. Ses regards explorèrent l'horizon dans tous les sens elle ne découvrit plus les hangars ni la cabane roulante. Seule la hulte de pierre était encore là pour attester à Monique que ses souvenirs ne la trompaient pas. Mais la porte et les volets étaient fermés, la poussière s'accumulait déjà sur le seuil; malgré le froid piquant, la cheminée ne fumait plus. La hute était abandonnée, le troupeau de Blackhorn avait émigré, le père de Monique était parti.

Patrice O'Hara avait dit, Monique se le rappelait maintenant, qu'il avancerait son séjour en Irlande et il avait accompli son dessein. Peut-être n'en avait-il pas pu avertir Monique, ou bien il avait voulu éviter à la jeune fille les émotions des derniers adieux. En tout cas, il était parti, et sans se douter de la périlleuse situation à laquelle il abandonnait sa fille. Monique ne pouvait plus le prévenir, se mettre sous sa protection. Il était loin déjà, en plein péril, un mot des Burgau arrêterait sa fuite et le perdrait. Si Monique luyait aussi?... Quelle folle pensée... Il fallait au contraire qu'elle rentrât tout de suite, qu'elle leur dit: Vous êtes les maîtres, vous êtes plus forts que

moi, je consens à tout.

Et elle rentra très vite, très vite, craignant que le moindre retard ne fut fatal, qu'ils n'eussent déjà exécuté leur menace. Patrice O'Hara et sa fille étaient pris dans un étau trop puissant; du moins fallait-il qu'en se sacrifiant Monique en fit échapper le vieillard. Mais, par ses délais, elle avait offensé les Burgau, ils étaient vindicatifs, ils la châtieraient en son père, ils dénonceraient Patrice O'Hara, c'était fait déjà peut-être, elle reviendrait trop tard, ou ne les bravait pas impunément.

Qu'avait-elle eu besoin de les braver? L'hésitation lui était-elle permise? Elle s'était attendue à réfléchir pendant que la vie de son père était en jeu, elle avait pesé ses préférences comme une fiancée libre de choisir ou d'effeuiller son bouquet.

Elle pressa encore le pas; cette fois, la route était interminable. Un arbre dépouillé fit sur l'épave comme une ombre de poteau. Monique étouffa un cri et se mit à courir. Elle courut jusqu'à Blackhorn sans reprendre haleine. Elle regardait de loin le château avec des yeux de désespoir. Elle aurait voulu crier à ceux qui, de là-haut, ne la voyaient pas revenir: — C'est moi. Me voilà. Attendez-moi! — Miss Jessy est de retour, lui dit le concierge.

Il n'en finissait pas d'ouvrir cette grille. Monique n'arriverait pas assez tôt, ne la laisserait-on point rentrer!

Elle fut au château en quelques minutes, elle alla au parloir où elle ne vit que sir Bear. Elle dit au baronnet d'une voix entrecoupée: — Est-ce encore temps pour moi de vous répondre?

(à suivre)